

AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

AVIS AUX IMPORTATEURS DE SOLUTIONS D'URÉE ET DE NITRATE D'AMMONIUM ORIGINAIRES ENTRE AUTRES DE RUSSIE

2009/14. Conformément au règlement (CE) n° 241/2009 de la Commission du 20 mars 2009, le droit antidumping sur les importations de mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales relevant du code NC 3102 80 00 originaires de Russie institué par le règlement (CE) n° 1911/2006 est abrogé pour les produits fabriqués par la société Joint Stock Company Acron (code additionnel TARIC A 932).

Les autorités douanières sont invitées à prendre les mesures nécessaires pour enregistrer ces importations pendant neuf mois.

Ce règlement entre en vigueur le 22 mars 2009.